



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit lyonnais

Question écrite n° 530

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la restructuration du Crédit lyonnais pour les villes moyennes de Province, à la suite du naufrage financier de cette banque publique. C'est ainsi que, dans le département de la Savoie, le Crédit lyonnais a fermé ses agences de Challes-les-Eaux, Saint-Michel-de-Maurienne, Cognin, et envisage de fermer son agence de Chambéry, avenue de Turin. Pour la totalité de la vallée de la Maurienne, le Crédit lyonnais ne compte plus qu'une agence à Saint-Jean-de-Maurienne. A Chambéry, où se trouvait l'essentiel de l'implantation de cette banque pour les services à la population et aux entreprises et collectivités des deux départements savoyards, le Crédit lyonnais a déjà supprimé 46 emplois directs, 16 emplois supplémentaires étant supprimés chez les sous-traitants effectuant les travaux de lecture des chèques, postmarquage des chèques, compensation, transport de chèques. Au-delà de ces mesures dans le cadre de sa direction régionale Rhône-Alpes-Auvergne, le Crédit lyonnais envisage de supprimer maintenant les points d'appui commerciaux de Chambéry, Valence et Saint-Etienne au bénéfice d'une concentration des services sur Lyon et Grenoble au mépris de toute logique d'aménagement du territoire, mais aussi de toute logique économique, puisque la disparition de services tels que le service exportation, le service succession entre autres contribuera à une évasion de clientèle. Une autre organisation dans le cadre d'une structure de réseau avec la spécialisation des points et d'appuis commerciaux de chaque ville était cependant possible permettant le maintien de l'activité et de l'emploi. Il demande donc au gouvernement de bien vouloir obtenir des dirigeants du Crédit lyonnais la prise en compte des conséquences locales de leur décision et une meilleure analyse des propositions faites par les acteurs locaux d'autant que ceux-ci n'ont pas de responsabilités dans la situation actuelle de cette banque. D'une manière plus générale, il constate que le mouvement de concentration bancaire sans doute nécessaire pour garder une compétitivité au niveau international a très souvent comme conséquence d'éloigner les centres de décision des particuliers et des entreprises. Ce phénomène qui touche des départements entiers peut avoir des conséquences graves en créant des zones de « non prêts » à terme si cette tendance se poursuit. Il souhaite donc qu'une réflexion s'engage entre le ministère et la profession bancaire sur le rôle des banques dans le soutien au développement économique local, notamment dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Le Crédit lyonnais envisage un projet de restructuration de ses unités d'appui commercial situées dans la région Rhône-Alpes. Cette réorganisation devrait être effective au plus tard au début de l'année 1998. Deux unités d'appui commercial sont concernées à Chambéry et Valence, employant respectivement 41 et 39 personnes. Le regroupement des missions s'effectuera au profit de Grenoble et Lyon. Ce transfert s'accompagnera de mesures d'adaptation des emplois existants et en particulier de propositions de mobilité vers les sites d'accueil. Ces opérations s'inscrivent dans le plan social négocié avec les partenaires sociaux pour permettre le redressement de la banque. Les unités d'appui commercial effectuent les tâches de suivi et de traitement administratif des activités des exploitants commerciaux. Ce sont ces derniers qui sont en contact direct avec la clientèle. La

réorganisation envisagée qui ne vise que les unités administratives n'aura pas de conséquence sur l'activité de crédit de la banque.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 530

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 1997, page 2232

Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2711